

Déclaration

95/27

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

**NOTES POUR UNE ALLOCUTION
DE
L'HONORABLE ANDRÉ OUELLET,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À LA CONFÉRENCE D'EXAMEN ET DE PROROGATION DU TNP**

**NEW YORK (New York)
Le 18 avril 1995**



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis ici pour examiner un des traités internationaux les plus réussis concernant la sécurité et pour prendre une décision historique sur son avenir.

Ce serait là une responsabilité effrayante, si ce n'est qu'heureusement, nous ne partons pas de zéro. Nos discussions auront pour toile de fond le consensus mondial grandissant en faveur, d'une part, de l'arrêt de la prolifération des armes nucléaires et, d'autre part, de la dénucléarisation.

Cette réunion nous donnera l'occasion de nous attaquer à l'instabilité et à l'incertitude constantes qui règnent dans le monde, notamment aux tragiques tensions et conflits régionaux qui accentuent encore la nécessité du TNP [Traité de non-prolifération des armes nucléaires].

En signant le TNP, 176 pays ont déjà affirmé leur engagement envers les normes et les principes mondiaux qui le sous-tendent.

Nous désirons étendre le Traité au monde entier. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons voir transformer cet engagement en une réalité permanente et ce, en prolongeant indéfiniment et sans condition le Traité de non-prolifération.

Dans le cours de notre travail, notre véritable défi sera de garder fermement et clairement à l'esprit notre objectif commun, soit le renforcement du système mondial de non-prolifération, et de ne rien laisser nous éloigner de notre engagement de rendre notre planète plus sûre.

Nous devons continuellement nous rappeler que nos concitoyens nous ont confié la responsabilité de prendre une décision non seulement en leur nom, mais aussi au nom des générations futures. Notre décision influera directement sur la sécurité et le bien-être des populations mondiales jusqu'à une date bien avancée du siècle prochain.

Le Canada est d'avis que la communauté internationale devrait pouvoir s'engager dans le XXI^e siècle avec des sentiments d'espoir, d'exaltation et d'attente. Nous avons l'énorme responsabilité d'agir dans l'intérêt du monde entier. Aussi, est-ce à nous qu'il incombe de prendre cette décision historique en faveur d'une prorogation illimitée.

La position du Canada

La démarche du Canada à cette réunion est façonnée par plusieurs réalités :

Tout d'abord, nous arrivons à ce débat sur la non-prolifération des armes nucléaires avec un énorme bagage d'expériences technique et politique. Nous étions un des partenaires dans le

Projet Manhattan. Le Canada a très tôt pris délibérément la décision politique de n'utiliser ni ses compétences ni ses capacités techniques pour la fabrication d'armes nucléaires.

Nous sommes donc un des États non nucléaires parties au TNP. Ce fait modèle l'approche que nous adopterons au cours de ce débat sur le fonctionnement et l'avenir du Traité.

Ensuite, et dans la même veine, nous participons à cette réunion à titre d'un des principaux protagonistes de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Sous l'égide de ce seul Traité, le Canada s'adonne à un large spectre d'activités, allant de l'extraction et l'exportation de l'uranium à la conception, la construction et l'exportation d'un des réacteurs les plus sécuritaires au monde, le CANDU. Nous entretenons des relations dans le domaine nucléaire avec 31 pays de toutes les parties du monde.

Pour finir, nous abordons cette réunion dans une plus vaste perspective : celle de renforcer l'Organisation des Nations Unies et les normes et principes internationaux qui transforment l'interdépendance, source de difficultés et de conflits potentiels, en un actif et un avantage.

Le Canada a un engagement durable et de longue date à l'égard du multilatéralisme. Avec nos amis et partenaires du monde entier, nous voulons bâtir pour le XXI^e siècle un cadre de sécurité complet et universel. Pour ce faire, nous devons renforcer le respect de la légalité par les nations, entre autres en érigeant le cadre des traités internationaux sur la non-prolifération et le désarmement et en y adhérant sans réserve. Toute allégation reposant faussement sur de possibles limitations de souveraineté doit être réfutée par la constatation de progrès tangibles en matière de sécurité, la raison même qui nous incite à y souscrire en tant qu'États souverains.

Le monde, et particulièrement chacun de nos voisinages immédiats, seront plus sûrs lorsque l'adhésion aux instruments clés de non-prolifération deviendra universelle : d'abord par l'adhésion au TNP, mais aussi à la Convention sur les armes chimiques, à la Convention sur les armes biologiques et à toxines et à la Convention sur certaines armes classiques qui régleme l'utilisation des mines terrestres.

Une sécurité collective, fondée sur la coopération, est la seule option pratique qui s'offre au monde. Pendant 40 ans de politiques stériles de blocs, nous avons eu le temps de réfléchir et de nous rendre compte qu'elles ne nous fournissaient pas la base qui nous permettra de relever les défis de l'avenir.

Cette réunion nous procure une occasion unique de réitérer et de revitaliser notre engagement commun envers la sécurité collective.

Les questions à débattre ici touchent à deux sujets : l'examen du fonctionnement du Traité au cours des cinq dernières années et la décision sur la prorogation.

L'examen

Comme tout au long des 25 années d'histoire du Traité, le Canada apprécie cette occasion qui s'offre tous les cinq ans d'examiner le fonctionnement du Traité afin de vérifier que « les objectifs du Préambule et les dispositions du Traité sont en voie de réalisation », selon les termes mêmes du Traité.

Nous nous réjouissons de cette occasion, convaincus que nous sommes qu'un examen en profondeur nous permettra de donner une réponse plus qu'appropriée et positive aux questions légitimes suivantes : les objectifs et les dispositions sont-ils en voie de se matérialiser? le Traité a-t-il favorisé l'élaboration et l'adoption de « mesures en vue de sauvegarder la sécurité des peuples »?

Le Canada se fait le promoteur de la pérennité et de l'immutabilité. Le Canada croit que ces conférences qui permettent d'examiner tous les cinq ans le fonctionnement du Traité devraient être améliorées. Les États signataires doivent être tenus responsables des valeurs du Traité et du respect de ses dispositions. À cette conférence, la délégation canadienne prévoit des discussions dans le but d'augmenter la valeur de telles conférences. Nous devons engager les niveaux politiques dans ces conférences non seulement dans le but d'augmenter l'examen de la mise en oeuvre des dispositions du Traité mais aussi pour renforcer la réalisation des fins du Traité.

Considérons le bilan du TNP en ce début de conférence.

Un des objectifs premiers du Traité était, et demeure, la prévention de la dissémination des armes nucléaires à d'autres pays que les cinq puissances nucléaires d'après-guerre. Le Traité a-t-il atteint son but? À notre sens, oui.

Lorsque le TNP est entré en vigueur en 1970, on craignait sérieusement, et nombreux étaient ceux qui le prédisaient, que 25 pays, si ce n'est davantage, disposeraient d'un arsenal nucléaire avant 1995, année de la décision sur la prorogation. Il n'en est rien.

La prolifération des armes nucléaires tant redoutée et qui a motivé toutes les nations, nucléaires ou non, à conclure le

Traité, n'a pas eu lieu. C'est un fait, et la sécurité collective en a grandement bénéficié.

À l'échelon régional, à part quelques malheureuses exceptions, les pays n'ont pas réagi à des voisins possédant des armes nucléaires, ou aspirant à en avoir, en détournant de précieuses ressources vers ce gouffre de gaspillage qu'est la production de ces armes.

Le TNP est directement à la base de ces réalités.

Par contre, la menace de la prolifération des armes nucléaires n'a pas disparu. Elle est aussi réelle qu'en 1970. Ce n'est pas le moment d'abandonner ou de mettre en danger le Traité. Au contraire, compte tenu de la situation actuelle, s'il n'existait pas, nous serions certainement en train d'en créer un. Certains ici présents ont été parmi les protagonistes prévoyants de ce traité qui a contribué de façon si fondamentale à la sécurité mondiale. Nous les félicitons pour leur réalisation. De leur côté, ceux qui cherchent à faire obstacle au Traité devraient penser sérieusement aux difficultés qu'il y aurait à réparer les torts ou à réécrire un traité.

Cependant, la non-prolifération n'est pas le seul objet du TNP. Il comprend aussi des normes et des principes fondamentaux durables régissant le comportement dans le domaine nucléaire et autorise ainsi l'utilisation de l'énergie nucléaire pour le développement économique.

L'article III oblige les signataires à conclure des accords de garanties qui permettent de vérifier que les matières nucléaires ne sont pas détournées de l'utilisation pacifique, non explosive. Pour le Canada, ces assurances sont le fondement de sa coopération et de son commerce dans le domaine nucléaire.

Les garanties confèrent une certaine transparence aux programmes nucléaires nationaux, permettant de la sorte de tirer profit de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Au cours de cette conférence, nous serons appelés à donner notre appui au Programme 93 + 2 de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui vise à renforcer et à rationaliser l'application des garanties. Comme ce programme contribue à rehausser la transparence et à renforcer l'assurance de l'utilisation pacifique et non explosive de l'énergie nucléaire, notamment à déceler les activités d'armement clandestines, le Canada encouragera vigoureusement les États parties au Traité à l'appuyer fortement.

L'article III fait également état de normes sur les responsabilités incombant aux pays pourvoyeurs et prévoit la mise

en place de mécanismes complémentaires, comme le contrôle des exportations.

Les garanties et le contrôle des exportations se renforcent mutuellement et, ensemble, donnent l'assurance que les nations ne préparent pas secrètement des programmes d'armement nucléaire. Ils confèrent la certitude que les pourvoyeurs honorent leurs responsabilités en respectant leurs engagements à l'égard du Traité. De la sorte, tous les États, même les non-signataires, profitent de la sécurité qui en résulte.

L'article IV énonce un principe qui est dans l'intérêt des parties, notamment qu'elles profitent toutes des avantages des applications pacifiques de l'énergie et de la technologie nucléaires. À ce chapitre, les résultats sont concluants. Lorsque l'intérêt national l'exige, un nombre grandissant d'États parties au TNP font appel à l'énergie et à la technologie nucléaires.

L'article VII présente un intérêt appréciable pour les États non nucléaires. Il porte le droit légal de créer des zones dénucléarisées. Ces ententes contribuent sensiblement à renforcer la sécurité des États signataires. Nous croyons qu'elles représentent un autre élément en faveur de la sécurité régionale et internationale.

C'est le principe énoncé dans l'article VII du TNP qui confère leur crédibilité et leur sécurité aux zones dénucléarisées. C'est là assurément un autre « plus » au grand livre de notre examen.

L'article VI

Le TNP n'est pas un accord figé. Son article VI prescrit des négociations actives, continues et de bonne foi pour mettre un terme à la course aux armes nucléaires et pour procéder à la dénucléarisation. Mieux encore, il établit un agenda radical qui devrait aboutir à un « traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace ».

Dans l'évaluation des résultats atteints au regard de l'article VI, nous devons d'abord nous réjouir du fait que les États parties ont mis fin à la course aux armements nucléaires.

La Russie et les États-Unis ont pris, et prennent encore, des mesures énergiques en vue du désarmement. Certes, la nature de la course a changé dans leur cas, muant de la quête des armements à une entreprise bilatérale conjointe pour concourir à un ambitieux et courageux programme de dénucléarisation.

D'autres États nucléaires ont pratiqué unilatéralement des coupes dans leurs arsenaux, avec en toile de fond les calculs sur la sécurité qu'ils ont effectués, en commençant par le TNP.

D'autres étapes d'importance et positives du programme de contrôle des armes nucléaires et de désarmement représentent un progrès concret dans l'application des principes de l'article VI et du Préambule du Traité.

Nous sommes convaincus que sans la stabilité, la sécurité et la prévisibilité assurées par le TNP, ce programme n'aurait pu progresser. Aussi, ceux qui préconisent le désarmement radical devraient-ils se faire les plus ardents défenseurs d'une prorogation indéfinie du Traité.

Sous l'égide générale du Traité, des progrès nettement extraordinaires ont été accomplis sur le plan de la sécurité, ces dernières années :

- Tout d'abord, nous négocions actuellement un traité sur l'interdiction totale des essais d'armes nucléaires, le CTBT, dans le dessein de respecter l'engagement pris dans le Préambule de chercher « à assurer l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires à tout jamais » et dans tous les environnements. Les travaux avancent bien, et nos experts sont sur le point de créer un mécanisme de vérification efficace. Le Canada est fortement encouragé par le travail accompli à ce jour et pense que ce traité sur l'arrêt des explosions, qui n'était autrefois qu'un rêve inaccessible, deviendra bientôt réalité.

La délégation canadienne a reçu le mandat d'accélérer les choses et de ne rien ménager pour amener ces négociations à une conclusion heureuse en temps opportun. Nous espérons que d'autres délégations auront les mêmes consignes et surtout que, dans l'esprit des négociations en cours, les États possédant des armes nucléaires s'abstiendront de procéder à des essais durant cette période de transition.

- Deuxièmement, faisant fond sur l'élan qui résulte des négociations du Traité sur l'interdiction totale, et traduisant la volonté politique véritable de réaliser le programme de désarmement nucléaire, la Conférence du désarmement a, le 23 mars, pris la grande décision de lancer des négociations sur une convention qui interdirait la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

C'est avec énormément de fierté que je fais cette déclaration, pour deux raisons : tout d'abord, la négociation d'une convention sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires est depuis longtemps l'un des objectifs de la politique étrangère du Canada. Ensuite, il a fallu près de 14 mois d'efforts soutenus de la part de l'ambassadeur du

Canada auprès de la Conférence du désarmement pour parvenir à ce consensus sur un mandat de négociation.

Certes, notre travail n'est pas terminé, loin de là. La conclusion de cette convention exigera une application concertée et cohérente de volonté politique et d'imagination diplomatique. Le Canada, pour sa part, souscrit sans réserve à ces négociations.

- Troisièmement, les récentes déclarations des États non nucléaires sur les assurances de la sécurité marquent un grand pas en avant. Ces assurances, comme par exemple l'élargissement des zones dénucléarisées, constituent d'importantes mesures propres à accroître la confiance, au bénéfice de la sécurité de tous.

Par ailleurs, les principaux États nucléaires ont réitéré leur engagement envers les obligations imposées par l'article VI. C'est là un message puissant lancé au nom du futur programme de désarmement.

Ces actions, toutes désirables en soi, auraient peu d'intérêt en l'absence du Traité de non-prolifération. Sans ce traité, clé de voûte du système de non-prolifération, l'efficacité de ces arrangements complémentaires serait sérieusement remise en question.

Aussi, avons-nous besoin du Traité non pas seulement pour aller de l'avant avec le programme de contrôle des armes nucléaires et de désarmement, mais pour tirer tout le bénéfice possible de ces autres efforts en vue du désarmement.

Pourquoi le TNP?

Le fait demeure qu'en matière de sécurité, le TNP contribue à créer un environnement stable, prévisible qui est le préalable du désarmement nucléaire.

Comme je l'ai déjà expliqué, le Canada se fait le promoteur de la pérennité et de l'imputabilité. Les conférences d'examen nous donneront l'occasion, tous les cinq ans, de renforcer le respect de l'article VI ainsi que des autres dispositions du Traité.

Rien ne peut se substituer au TNP. Il est d'un intérêt inestimable pour les États non nucléaires, en ce qu'il contribue à amener, avec le temps, les États nucléaires à respecter les normes fondamentales qu'il énonce.

Je pense que la valeur du Traité et la nécessité de le perpétuer sont assez éloquents en soi. Trois options simples s'offrent à nous : la prorogation indéfinie, la prorogation pour une durée

donnée ou la prorogation pour un certain nombre de périodes fixes.

Seule la reconduction indéfinie garantit l'existence future du TNP. Toute autre solution comporterait le risque que le TNP soit remis en question ultérieurement.

La prolongation indéfinie suppose l'enchâssement, de façon permanente, de l'engagement légal de détruire tous les arsenaux nucléaires. Le TNP est le seul instrument multilatéral légal qui porte une pareille injonction. Sans lui, nous n'avons rien.

On serait tenté de dire que les pays peuvent être obligés d'accepter des calendriers et de remplir des obligations à l'élaboration desquels ils n'auront nullement participé. À notre avis, il s'agit d'une démarche improductive; vu le sérieux de la question, nous devons penser, discuter et agir de façon pragmatique.

À titre de parties au Traité, nous avons donc la responsabilité politique de prendre une décision qui cadre avec les réalités du jour et qui nous donne les moyens de relever les défis de l'avenir. Ce traité est l'instrument souple qui nous permet de travailler à la non-prolifération nucléaire; il est notre outil pour promouvoir et réaliser le désarmement nucléaire.

Le Canada souscrit aux deux éléments du TNP.

Nous croyons que tous les pays représentés ici aujourd'hui tiennent au TNP, car il nous apporte une plus grande sécurité.

Profitions donc de cette occasion unique pour prendre une décision politique ferme en faveur de la reconduction indéfinie et sans condition du TNP.

Merci.